



Recueil de publication des délibérations

N° 2025-002

Mis en ligne le 27 février 2025

En application des articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doivent être publiés sous format électronique, sur le site internet de la commune.

Lorsqu'une personne demande à obtenir sur papier un acte publié sous forme électronique, le maire le lui communique. Il n'est pas tenu de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre ou par leur caractère répétitif et systématique. Les demandes de communication, en version papier, des actes publiés sous forme électronique sont à demander à l'accueil de la mairie ou par mail **servicespopulation@commequiers.fr**

Certains des actes publiés ci-après ont pu être rendus anonymes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, relatives à la protection des données personnelles. Les catégories de documents et informations qui dérogent à l'obligation d'anonymisation sont énumérées à l'article D. 312-1-3 de ce code.

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal du 24 février 2025

1. Modification de la composition des commissions municipales
2. Modification des représentants du Conseil Municipal au sein du COPIL « Prévention et sécurité des biens et des personnes »
3. Pays de Saint Gilles Agglomération - Organisation des instances
4. Délibération ajustant le choix de grade après recrutement – Poste de bibliothécaire
5. Création d'un emploi saisonnier dans la filière technique
6. Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025
7. Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour la mise en place de la vidéoprotection des bâtiments communaux.
8. Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour des travaux de rénovation et de réaménagement de la mairie
9. Indemnisation de tiers, victime de dommages matériels
10. Tarifs des droits de place du marché artisanal lors de la fête du village
11. Pays de Saint Gilles Agglomération : Mise à disposition des services « ingénierie » et « marchés publics » pour le projet d'aménagement de la rue des Marais (RD 82)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	24

Vote
A l'unanimité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 24 février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2025.

Présents : M. BESSONNET Bernard, Adjoint, Mmes : BOIZARD Martine, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, MOLINET Franck, PETIT Antoine, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse à M. BESSONNET Bernard, HERMOUET Aurélie à Mme GALAND Catherine, MM : MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MOREAU Philippe à M. RABALLAND Nicolas

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM. DOUILLARD Yoann, JOLLY Jean-François

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Marie-Jeanne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Jeanne MOREAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2025_012 – Modification de la composition des commissions municipales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-22 relatif aux modalités de constitution et de fonctionnement des commissions municipales ;

Vu la délibération N°2020_037 en date du 13 juillet 2020 portant constitution des commissions municipales et portant le nombre minimum de membres à 4 ;

Vu la délibération N°2022_010 en date du 22 février 2022 modifiant les commissions municipales ;

Vu la délibération N°2022_039 portant modification des membres des commissions municipales ;

Vu la délibération N°2023_081 portant modification des membres de la commission « Patrimoine et Culture » ;

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant la démission de Madame CHARLOS Sonia et l'installation de Monsieur PETIT Antoine en sa qualité de conseiller municipal, il convient de modifier la composition des commissions municipales.

M. le Maire a sollicité en amont les élus pour savoir si certains d'entre eux souhaitaient intégrer ou quitter des commissions.

Mme Catherine GALAND souligne que la commission « Finances » a remplacé la commission « Finances ; Commandes Publiques ; Ressources Humaines » et qu'elle est ouverte à l'ensemble des élus.

Mme Amandine BRUNEAU a émis le souhait de se retirer de la commission « Vie Locale »

M. Antoine PETIT a émis le souhait d'intégrer les commissions « Urbanisme-Voirie » et « Environnement et Qualité de vie »

Il est également proposé au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas procéder à cette désignation à bulletin secret ;
- D'élire Monsieur PETIT Antoine dans les commissions de son choix :
 - Urbanisme-Voirie
 - Environnement et Qualité de Vie
- D'adopter la modification des différentes commissions communales, telle que présentée ci-dessous.

Commission « Environnement et Qualité de vie » : 11 membres

- Marie-Thérèse BONNEAU
- Jean-Guy BARRETEAU
- Bernard BESSONNET
- Amandine BRUNEAU
- Elodie CHAIGNEAU
- Mathias DILLET
- Catherine GALAND
- Sébastien GUILBAUD
- Antoine PETIT
- Nicolas RABALLAND
- Hélène RECULEAU

Commission « Finances » : 27 membres

Commission « Patrimoine - Culture » : 7 membres

- Sylvie MORNET
- Marie-Thérèse BONNEAU
- Mathias DILLET
- Jean-François JOLLY
- Eléna LECOMTE
- Brigitte LECOURT
- Fabienne TOUSSAINT

Commission « Bâtiments communaux – Associations -Sports » : 6 membres

- Bernard BESSONNET
- Fabrice DEVAUD
- Yoann DOUILLARD
- Adeline GUILBAUD
- Jean-François JOLLY
- Nicolas RABALLAND

Commission « Jeunesse – Affaires Scolaires » : 7 membres

- Franck MOLINET
- Aurélie HERMOUET
- Brigitte LECOURT
- Sylvie MORNET
- Hélène RECULEAU
- Léone TARAUD
- Damien VENDANGE-GOLHEN

Commission « Vie Locale » : 8 membres

- Fabienne TOUSSAINT
- Martine BOIZARD
- Catherine GALAND
- Adeline GUILBAUD
- Joseph MATHIAS
- Marie-Jeanne MOREAU
- Léone TARAUD
- Damien VENDANGE-GOLHEN

Commission « Urbanisme-Voirie » : 7 membres

- Nicolas RABALLAND
- Jean-Guy BARRETEAU
- Marie-Thérèse BONNEAU
- Bernard BESSONNET
- Amandine BRUNEAU
- Sébastien GUILBAUD
- Antoine PETIT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

M. Bernard BESSONNET
Président de séance

Mme Marie-Jeanne MOREAU
Secrétaire de séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	24

Vote
A l'unanimité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 24 février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2025.

Présents : M. BESSONNET Bernard, Adjoint, Mmes : BOIZARD Martine, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, MOLINET Franck, PETIT Antoine, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse à M. BESSONNET Bernard, HERMOUET Aurélie à Mme GALAND Catherine, MM : MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MOREAU Philippe à M. RABALLAND Nicolas

Absent(s) : Mme RECULEAU Héléne, MM. DOUILLARD Yoann, JOLLY Jean-François

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Marie-Jeanne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Jeanne MOREAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2025_013 – Modification des représentants du Conseil municipal au sein du COPIL "Prévention et sécurité des biens et des personnes"

Vu la délibération N°2021_055 du 14 juin 2021 actant la création d'un COPIL (Comité de pilotage) dénommé « Prévention et sécurité des biens et des personnes » composé paritairement de M. Le Maire (Président), de 6 élus et de 6 non-élus.

Vu la délibération 2023_082 actant la modification des représentants du Conseil Municipal au sein du COPIL tel que détaillée ci-après :

- Bernard BESSONNET
- Sonia CHARLOS
- Mathias DILLET
- Catherine GALAND
- Franck MOLINET
- Nicolas RABALLAND

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Considérant la démission de Madame CHARLOS Sonia.

Madame Catherine GALAND procède à l'appel à candidature.

Aucun élu du Conseil Municipal n'exprime le souhait d'intégrer le COPIL « Prévention et sécurité des biens et des personnes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De désigner membres élus du COPIL « Prévention et sécurité des biens et des personnes »
 - Bernard BESSONNET
 - Mathias DILLET
 - Catherine GALAND
 - Franck MOLINET
 - Nicolas RABALLAND

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

M. Bernard BESSONNET
Président de séance



Mme Marie-Jeanne MOREAU
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	24

Vote
A l'unanimité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 24 février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2025.

Présents : M. BESSONNET Bernard, Adjoint, Mmes : BOIZARD Martine, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, MOLINET Franck, PETIT Antoine, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse à M. BESSONNET Bernard, HERMOUET Aurélie à Mme GALAND Catherine, MM : MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MOREAU Philippe à M. RABALLAND Nicolas

Absent(s) : Mme RECULEAU Héléne, MM. DOUILLARD Yoann, JOLLY Jean-François

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Marie-Jeanne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Jeanne MOREAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2025_013 – Modification des représentants du Conseil municipal au sein du COPIL "Prévention et sécurité des biens et des personnes"

Vu la délibération N°2021_055 du 14 juin 2021 actant la création d'un COPIL (Comité de pilotage) dénommé « Prévention et sécurité des biens et des personnes » composé paritairement de M. Le Maire (Président), de 6 élus et de 6 non-élus.

Vu la délibération 2023_082 actant la modification des représentants du Conseil Municipal au sein du COPIL tel que détaillée ci-après :

- Bernard BESSONNET
- Sonia CHARLOS
- Mathias DILLET
- Catherine GALAND
- Franck MOLINET
- Nicolas RABALLAND

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Considérant la démission de Madame CHARLOS Sonia.

Madame Catherine GALAND procède à l'appel à candidature.

Aucun élu du Conseil Municipal n'exprime le souhait d'intégrer le COPIL « Prévention et sécurité des biens et des personnes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De désigner membres élus du COPIL « Prévention et sécurité des biens et des personnes »
 - Bernard BESSONNET
 - Mathias DILLET
 - Catherine GALAND
 - Franck MOLINET
 - Nicolas RABALLAND

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

M. Bernard BESSONNET
Président de séance



Mme Marie-Jeanne MOREAU
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 24 février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2025.

Présents : M. BESSONNET Bernard, Adjoint, Mmes : BOIZARD Martine, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, PETIT Antoine, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse à M. BESSONNET Bernard, HERMOUET Aurélie à Mme GALAND Catherine, MM : MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MOREAU Philippe à M. RABALLAND Nicolas

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, M. DOUILLARD Yoann

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Marie-Jeanne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Jeanne MOREAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2025_014 – Pays de Saint Gilles Agglomération - Organisation des instances

Madame Catherine GALAND rappelle que par délibération n° 2022_056 du 4 juillet 2022 la composition des commissions de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles, a été adoptée, tel que présentée ci-dessous.

Développement économique	Philippe MOREAU / Yoann DOUILLARD
Habitat- Logement	Marie-Thérèse BONNEAU – Martine BOIZARD
Travaux	Bernard BESSONNET – Joseph MATHIAS
Voirie-ingénierie	Nicolas RABALLAND - Jean-Guy BARRETEAU
Sécurité	Bernard BESSONNET – Amandine BRUNEAU

Culture	Elena LECOMTE – Joseph MATHIAS / Jean-François JOLLY – MORNET Sylvie
Sports	Philippe MOREAU – Damien VENDANGE-GOLHEN
Transports-Mobilités Pistes cyclables	Bernard BESSONNET / Sonia CHARLOS
Défense contre la mer Développement durable	Marie-Thérèse BONNEAU / Sonia CHARLOS

La représentativité des communes est la suivante :

- 2 sièges pour le groupe majoritaire pour les communes ayant 3 ou 4 Conseillers Communautaires
- Les communes qui ne souhaitent pas désigner autant de représentant qu'elles disposent de sièges pourront désigner un nombre de représentants moindre.
- En cas de représentation d'une opposition communale dans un groupe de travail, celle-ci n'impacte pas le nombre de représentants de la majorité de la commune.
- En application de l'article L2121-22 du CGCT, les groupes de travail doivent respecter au mieux le principe de représentation proportionnelle

Vu la délibération n°2022_056 du 4 juillet 2022 ;

Considérant la démission de Madame Sonia CHARLOS.

Madame Catherine GALAND procède à l'appel à candidature.

Aucun élu du Conseil Municipal n'exprime le souhait d'intégrer les commissions auxquelles participait Madame Sonia CHARLOS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des commissions de la communauté d'Agglomération tel que présenté ci-dessous.

Développement économique	Philippe MOREAU / Yoann DOUILLARD
Habitat- Logement	Marie-Thérèse BONNEAU – Martine BOIZARD
Travaux	Bernard BESSONNET – Joseph MATHIAS
Voirie-ingénierie	Nicolas RABALLAND - Jean-Guy BARRETEAU
Sécurité	Bernard BESSONNET – Amandine BRUNEAU
Culture	Elena LECOMTE – Joseph MATHIAS / Jean-François JOLLY – MORNET Sylvie

Sports	Philippe MOREAU – Damien VENDANGE-GOLHEN
Transports-Mobilités ; Pistes cyclables	Bernard BESSONNET
Défense contre la mer Développement durable	Marie-Thérèse BONNEAU

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

M. Bernard BESSONNET
Président de séance

Mme Marie-Jeanne MOREAU
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 24 février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2025.

Présents : M. BESSONNET Bernard, Adjoint, Mmes : BOIZARD Martine, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, PETIT Antoine, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse à M. BESSONNET Bernard, HERMOUET Aurélie à Mme GALAND Catherine, MM : MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MOREAU Philippe à M. RABALLAND Nicolas

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, M. DOUILLARD Yoann

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Marie-Jeanne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Jeanne MOREAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2025_015 – Délibération ajustant le choix de grade après recrutement - Poste de bibliothécaire

Madame Sylvie MORNET rappelle à l'assemblée que notre bibliothécaire part en retraite au 01/07/2025 et qu'il va falloir procéder à son remplacement.

Une opération de recrutement a été publiée sous le numéro N°085241112001025 et à l'issue des entretiens, la personne sélectionnée est contractuelle. Elle occupera l'emploi de bibliothécaire équivalent au grade d'Adjoint du Patrimoine.

Par conséquent, il convient d'actualiser le tableau des effectifs.

Madame Sylvie MORNET propose à l'assemblée,

- La création du grade d'Adjoint du Patrimoine

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/03/2025.

Filière : Culturelle
Cadre d'emplois : Adjoint du Patrimoine
Grade : Adjoint du Patrimoine
Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer l'emploi d'Adjoint du Patrimoine, à temps non complet à raison de 20h hebdomadaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :
 - Motifs du recours à un agent contractuel : articles L332-14, L332-8-2° du code général de la fonction publique
 - Temps de travail : 20h hebdomadaires
 - Nature des fonctions : Bibliothécaire
 - Niveau de recrutement : Maîtrise des principes et méthodes de la recherche documentaire de l'outil informatique et des logiciels spécifiques du livre, expérience sur un poste similaire
 - Niveau de rémunération : Indice Majoré 366 (sous réserve de l'évolution du point d'indice) et un régime indemnitaire le cas échéant
- De valider le tableau des effectifs (Annexe 1-2025-015),
- D'inscrire au budget, chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté dans l'emploi ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

M. Bernard BESSONNET
Président de séance



Mme Marie-Jeanne MOREAU
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 24 février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2025.

Présents : M. BESSONNET Bernard, Adjoint, Mmes : BOIZARD Martine, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, PETIT Antoine, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse à M. BESSONNET Bernard, HERMOUET Aurélie à Mme GALAND Catherine, MM : MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MOREAU Philippe à M. RABALLAND Nicolas

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, M. DOUILLARD Yoann

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Marie-Jeanne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Jeanne MOREAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2025_016 – Création d'un emploi saisonnier dans la filière technique

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332.23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : surcroît d'activité des Services Techniques durant la période d'avril à septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi saisonnier :
 - Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 2° du code général de la fonction publique
 - Durée du contrat : 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs
 - Temps de travail : Temps plein
 - Nature des fonctions : Agent polyvalent des Services Techniques
 - Niveau de recrutement : Catégorie C, cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux
 - Niveau de rémunération : Indice Majoré 366 (sous réserve de l'évolution du point d'indice) et un régime indemnitaire le cas échéant

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de recrutement correspondant,
- D'inscrire au budget, chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté dans l'emploi ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

M. Bernard BESSONNET
Président de séance



Mme Marie-Jeanne MOREAU
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	Pas de vote

Acté
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 24 février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2025.

Présents : M. BESSONNET Bernard, Adjoint, Mmes : BOIZARD Martine, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, PETIT Antoine, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse à M. BESSONNET Bernard, HERMOUET Aurélie à Mme GALAND Catherine, MM : MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MOREAU Philippe à M. RABALLAND Nicolas

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, M. DOUILLARD Yoann

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Marie-Jeanne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Jeanne MOREAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2025_017 – Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Madame Catherine GALAND rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientations budgétaires, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit par ailleurs être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2025 joint à la présente délibération, (Annexe 1-2025-017)

Vu la Commission « Finances » en date du 13 février 2025 ;

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat portant sur les orientations à retenir sur le budget 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

M. Bernard BESSONNET
Président de séance

A blue circular official stamp of the Mairie de Commequiers (Vendée) is shown. The stamp features a central emblem with a building and a tree, surrounded by the text "MAIRIE DE COMMEQUIERS" and "Vendée". A large, stylized black signature is written over the stamp.

Mme Marie-Jeanne MOREAU
Secrétaire de séance

A blue circular official stamp of the Mairie de Commequiers (Vendée) is shown. The stamp features a central emblem with a building and a tree, surrounded by the text "MAIRIE DE COMMEQUIERS" and "Vendée". A large, stylized black signature is written over the stamp.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
A la majorité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 6

L'an 2025, le 24 Février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2025.

Présents : M. BESSONNET Bernard, Adjoint, Mmes : BOIZARD Martine, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, PETIT Antoine, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse à M. BESSONNET Bernard, HERMOUET Aurélie à Mme GALAND Catherine, MM : MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MOREAU Philippe à M. RABALLAND Nicolas

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, M. DOUILLARD Yoann

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Marie-Jeanne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Jeanne MOREAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2025_018 – Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour la mise en place d'une vidéoprotection des bâtiments communaux.

Monsieur Bernard BESSONNET rappelle que depuis plusieurs années, la commune fait l'objet régulièrement d'actes de vandalisme et de dégradations sur des biens et équipements publics (bâtiments publics, abribus, signalétique, espaces verts...).

Ainsi, l'accroissement de ces actes d'incivilités, de détériorations et de vandalisme commis à l'encontre du patrimoine mobilier et immobilier communal nécessite aujourd'hui une réponse par la mise en place d'un système de vidéoprotection, positionné à différents endroits du domaine public.

Le dispositif mis en place aura pour vocation de protéger et non de surveiller.

Il est un outil respectueux des libertés des personnes et conforme aux règles établies par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) qui veille à la bonne application de la législation en vigueur.

Un affichage de la présence des caméras de vidéoprotection sera mis en place sur les lieux concernés ainsi qu'aux entrées d'agglomération.

Il est précisé que seul le personnel habilité par autorisation préfectorale, à savoir Monsieur le Maire, les services de la gendarmerie, le Procureur de la République, auront accès aux images et dans un strict cadre réglementaire relevant de la sécurité publique.

Le captage des images sera réalisé uniquement sur le domaine public et aucunement sur le domaine privé.

La durée de conservation des images ne pourra pas excéder 1 mois. Celles-ci ne seront consultées qu'en cas d'incident ou méfait survenu sur la commune.

Vu les articles L251-1 à L255-1 et R251-1 à R254-2 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu les articles L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du COPIL « Prévention et sécurité des biens et des personnes » en date du 27 octobre 2023,

Considérant que la commune a effectué les études nécessaires au projet (Annexe 1-2025-018),

Considérant que la commune peut prétendre à bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant que les dépenses nécessaires à cet aménagement représentent un coût global de 62 689.00 € HT,

Monsieur Bernard BESSONNET présente le plan de financement prévisionnel :

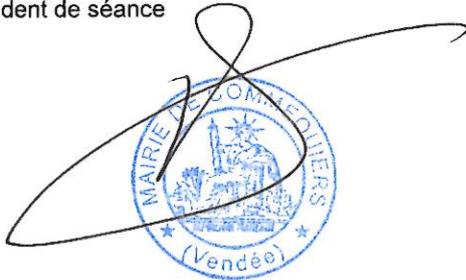
Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Assistance à maîtrise d'ouvrage	6 200,00 €	Subvention Préfecture DETR	18 807,00 €	30,00 %
Site de télésurveillance	4 675,00 €	Fonds de concours 2025 Agglomération du Pays de Saint Gilles	21 941,00 €	35,00 %
Mise en place informatique	2 114,00 €			
Caméras et divers Site : Mairie, Point I, restaurant scolaire, Maison des associations	17 060,00 €			
Caméras et divers Site : Centre technique municipal	5 470,00 €			
Caméras et divers Site : Complexe sportif, Boulodrome, Salle polyvalente	12 600,00 €	Sous-total	40 748,00 €	65,00 %
Caméras et divers Site : Château	9 070,00 €	Emprunt		
Imprévus	5 500,00 €	Autofinancement	21 941,00 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	21 941,00 €	35,00 %
Total dépenses	62 689,00 €	Total Recettes	62 689,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'autoriser M. le Maire à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection auprès de M. le Préfet ;
- De valider le plan de financement tel que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer une demande d'aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

M. Bernard BESSONNET
Président de séance



Mme Marie-Jeanne MOREAU
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 24 février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2025.

Présents : M. BESSONNET Bernard, Adjoint, Mmes : BOIZARD Martine, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, PETIT Antoine, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse à M. BESSONNET Bernard, HERMOUET Aurélie à Mme GALAND Catherine, MM : MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MOREAU Philippe à M. RABALLAND Nicolas

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, M. DOUILLARD Yoann

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Marie-Jeanne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Jeanne MOREAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2025_019 – Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour des travaux de rénovation et de réaménagement de la mairie

Le 30 mai 2022, le Conseil Municipal avait autorisé M. le Maire à solliciter une étude et à signer le devis le mieux-disant concernant l'accompagnement d'un service de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un projet de rénovation et réaménagement de la mairie.

Ce projet permettait :

- De réaliser des travaux d'isolation (murs et fenêtres) dans les deux bureaux actuellement occupés par les services, état civil et urbanisme ainsi que le bureau partagé par cinq adjoints ;
- De créer un nouveau bureau à côté de celui de l'urbanisme ;
- D'aménager l'actuelle salle des archives en lieu de stockage et de rangement.

La commission « Finances » réunie le 13 février a émis un avis favorable pour relancer le projet.

Vu la délibération 2022-52 du 30 mai 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances »,

Considérant que la commune a effectué les études nécessaires au projet (Annexe 1-2025-019),

Considérant que la commune peut prétendre à bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant que les dépenses nécessaires à cet aménagement représentent un coût global de 86 900.00 € HT,

M. Bernard BESSONNET présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Démolition- gros œuvre	7 350,00 €	Subvention DETR	52 140,00 €	60,00 %
Menuiseries extérieures aluminium	27 300,00 €	Certificat d'Economie d'Energie	8 890,00 €	10,23 %
Menuiseries intérieures	5 775,00 €			
Cloisons sèches - Plafonds	6 300,00 €			
Revêtements sols souple	9 660,00 €			
Revêtements sols carrelage	1 300,00 €			
Peinture	6 825,00 €			
Chauffage	8 610,00 €			
Electricité-courant faible	5 880,00 €	Sous-total	61 030,00 €	70,23 %
Imprévus	7 900,00 €	Emprunt		
		Autofinancement	25 870,00 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	25 870,00 €	29,77 %
Total dépenses	86 900,00 €	Total Recettes	86 900,00 €	100,00 %

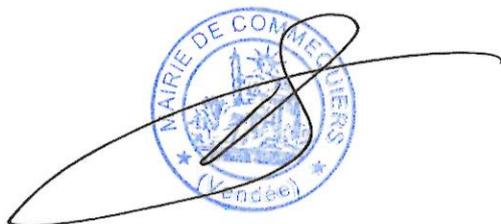
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer une demande d'aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

M. Bernard BESSONNET
Président de séance

Mme Marie-Jeanne MOREAU
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 24 février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2025.

Présents : M. BESSONNET Bernard, Adjoint, Mmes : BOIZARD Martine, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, PETIT Antoine, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse à M. BESSONNET Bernard, HERMOUET Aurélie à Mme GALAND Catherine, MM : MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MOREAU Philippe à M. RABALLAND Nicolas

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, M. DOUILLARD Yoann

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Marie-Jeanne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Jeanne MOREAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2025_020 – Indemnisation de tiers, victime de dommages matériels

Madame Anna FOUREL, directrice Générale des Services, rappelle que la responsabilité de la collectivité est susceptible d'être engagée à l'égard des usagers dans le cadre de l'exercice de ses compétences, notamment par suite du défaut d'entretien d'un ouvrage public ou d'un dysfonctionnement du service public, dès lors que le lien de causalité entre le dommage et l'activité de la collectivité est établi.

Depuis le renouvellement des contrats d'assurance sur la période 2024-2027, la commune fait face à une hausse importante de ses cotisations et connaît désormais un niveau de franchise plus élevé, lui imposant de s'auto-assurer de plus en plus.

Aussi, Madame Anna FOUREL porte à la connaissance du Conseil Municipal, qu'une automobiliste a endommagé un pneu de son véhicule en ne pouvant éviter un trou sur le bas-côté de la chaussée, rue de l'Aumônerie, le 28 janvier 2025.

Cette personne sollicite la prise en charge des frais pour le changement de pneu de son véhicule, à hauteur de 219.88 € TTC. Madame Anna FOUREL indique que la commune dispose de l'ensemble des justificatifs étayant la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'indemnisation du tiers, à hauteur de la somme de 219.88 € TTC en réparation des dommages matériels engageant la collectivité.
- D'inscrire au budget, les crédits nécessaires à ces remboursements.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

M. Bernard BESSONNET
Président de séance



Mme Marie-Jeanne MOREAU
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 24 février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2025.

Présents : M. BESSONNET Bernard, Adjoint, Mmes : BOIZARD Martine, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, PETIT Antoine, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse à M. BESSONNET Bernard, HERMOUET Aurélie à Mme GALAND Catherine, MM : MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MOREAU Philippe à M. RABALLAND Nicolas

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, M. DOUILLARD Yoann

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Marie-Jeanne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Jeanne MOREAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2025_021 – Tarifs des droits de place du marché artisanal lors de la fête du village

Madame Fabienne TOUSSAINT rappelle que la municipalité organise chaque été, depuis 2022, une fête du village sur la place de l'église, accueillant des artistes de rues, un marché artisanal et des stands de restauration.

Jusqu'à ce jour, les tarifs appliqués correspondaient à ceux des marchés de la commune soit :

- 1.5 € du mètre linéaire,
- 1 € par branchement d'électricité.

La commission « Vie locale » réunie le 28 janvier 2025 propose de faire évoluer ces tarifs pour la fête du village, un événement qui attire de nombreux visiteurs.

La commission propose les tarifs suivants :

- 3 € du mètre linéaire,
- 2 € par branchement d'électricité.

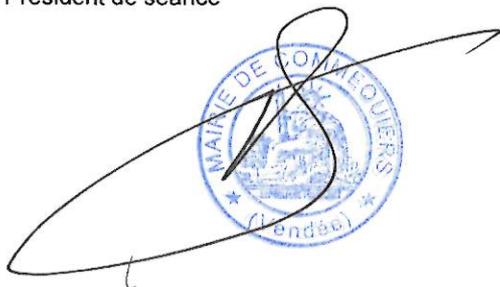
Vu la délibération 2021_047 actant les tarifs des droits de place des marchés hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'instaurer les tarifs de droits de place, pour les artisans/exposants du marché artisanal et les restaurateurs, lors de la fête du village comme suit :
 - o 3 € du mètre linéaire,
 - o 2 € pour le branchement électrique.
- De charger M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

M. Bernard BESSONNET
Président de séance



Mme Marie-Jeanne MOREAU
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 24 février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2025.

Présents : M. BESSONNET Bernard, Adjoint, Mmes : BOIZARD Martine, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MOLINET Franck, PETIT Antoine, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse à M. BESSONNET Bernard, HERMOUET Aurélie à Mme GALAND Catherine, MM : MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MOREAU Philippe à M. RABALLAND Nicolas

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, M. DOUILLARD Yoann

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Marie-Jeanne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Jeanne MOREAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2025_022 – Pays de Saint Gilles Agglomération : Mise à disposition des services " Ingénierie " et " Marchés publics " pour le projet d'aménagement de la rue des Marais (RD 82)

La commune a sollicité l'assistance du Pays de Saint Gilles Agglomération afin de l'accompagner dans son projet d'aménagement de la rue des Marais (RD 82).

Ce projet comprend plusieurs tranches :

- Une tranche ferme (TF) : de la place de l'Eglise à la rue de la Barre ;
- Une tranche optionnelle 1 (TO1) : de la rue de la Barre à la rue de la Tonnelle ;
- Une tranche optionnelle 2 (TO2) : de la rue de la Tonnelle à l'entrée de l'Agglomération.

Aussi, dans ce cadre, il est proposé au Bureau Communautaire de conclure avec la commune, une convention de mise à disposition de service permettant le remboursement partiel des frais de personnel engagés par la Communauté d'Agglomération pour la réalisation des missions suivantes :

- Etudes Préliminaires (EP)
- Etudes d'Avant-Projet (AVP)
- Etudes de projet (PRO)
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)

- Visa sur les études d'exécution (VISA)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) TF-TO1-TO2
- Assistance aux opérations de réception (AOR) TF-TO1-TO2

Compte tenu du coût unitaire journalier défini à hauteur de 400 €, et du nombre prévisionnel d'unité arrêté à 66 jours, le coût de cette mise à disposition s'élève à 26 400 €.

Il est ici précisé que ce coût pourra être adapté au regard des tâches réellement effectuées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles, L 5211-4-1, et D5211-16 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

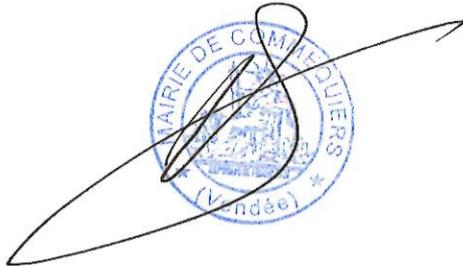
Vu le projet de convention de mise à disposition de service, annexée (1.2025-022) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le principe de mise à disposition des services « Ingénierie » et « Marchés Publics » auprès de la commune de Commequiers pour l'accompagner dans son projet d'aménagement de la rue des Marais (RD 82) ;
- Approuve les termes de ladite mise à disposition moyennant un coût unitaire journalier de 400 €, soit un montant total de 26 400 € pour 66 jours prévisionnels d'unité de fonctionnement tels que présentée en annexe ;
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de service, les éventuels avenants et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

M. Bernard BESSONNET
Président de séance



Mme Marie-Jeanne MOREAU
Secrétaire de séance

